Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_026-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

DELIBERATION N° 2026-026

DÉPARTEMENT : ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT : SAINT-MALO
CANTON : DOL DE BRETAGNE

MAIRIE DE MINIAC - MORVAN
DÉPARTEMENT d'ILLE-et-VILAINE - 35540
Tél. : 02 99 58 51 77
Fax : 02 99 58 03 55

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27 **PRÉSENTS : 21** **VOTANTS : 25**

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MINIAC-MORVAN étant réuni dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, après convocation légale le 03 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Daniel GARCON, 1er adjoint.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Nathalie MICHEL, Monsieur Daniel GARCON, Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Jean-Yves MACE, Madame Sandra MACE, Monsieur Jean-Yves BLOUIN, Madame Martine FORTIN, Madame Sylvie MARTIN, Monsieur Daniel STERN, Madame Isabelle CADUDAL, Monsieur Hubert GOGER, Monsieur David GUELE, Madame Claudine COQUELIN, Monsieur Pierrick RUELLAN, Madame Gisèle THIEULANT, Monsieur Madelyn ROBIDOU, Madame Lucie SORT, Monsieur Mickaël GEORGES, Madame Léonor POINSOT, Monsieur Mathieu SIMON, Madame Sylvie URPHEANT

ABSENTS- PROCURATIONS : Monsieur Olivier COMPAIN, procuration donnée à Monsieur Daniel GARCON, Madame Manuella FERON, procuration donnée à Madame Nadia TERTRAIS, Monsieur Guillaume MOUSSON, procuration donnée à Madame Sandra MACE, Monsieur Richard JOUQUAN, procuration donnée à Monsieur Mathieu SIMON
ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur Pierre-Yves OULHEN, Madame Flavie GREBERT

Madame Sandra MACE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2026-026 - Finances - État récapitulatif 2025 des indemnités des élus

Rapporteur : Monsieur Daniel GARCON

Monsieur GARCON expose à l'assemblée délibérante que conformément à l'article R 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, les communes établissent, chaque année, un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain, et au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2123-24-1-1 relatif à l'état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Considérant l'obligation de présenter un état annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501794-20260409-DEL_2026_026-DE

COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

ÉTAT RÉCAPITULATIF 2025 DES INDÉMNITÉS DES ÉLUS
COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Nom	Indemnités de fonction en euros	Remboursement frais Km	Avantages en nature	Total indemnités annuelles brutes
BLOUIN Jean-Yves	4 913,45 €			4 913,45 €
BOUDAN Virginie	2 899,30 €			2 899,30 €
COMPAIN Olivier	24 663,12 €			24 663,12 €
DUBOIS Florian	2 959,56 €			2 959,56 €
GARCON Daniel	9 076,08 €			9 076,08 €
GOGER Hubert	9 076,08 €			9 076,08 €
HELGEN Marie-Christine	9 076,08 €			9 076,08 €
HOUGRON-RIVET Laurence	2 959,56 €			2 959,56 €
MACE Jean-Yves	9 076,08 €			9 076,08 €
MARTIN Éric	3 025,36 €			3 025,36 €
MARTIN Sylvie	2 959,56 €			2 959,56 €
MOUSSON Raymond	2 959,56 €			2 959,56 €
PRIOUL Martine	2 344,65 €			2 344,65 €
THIEULANT Gisèle	9 076,08 €			9 076,08 €

ÉTAT RÉCAPITULATIF 2025 DES INDEMNITÉS DES ÉLUS
SAINT-MALO AGGLOMERATION

Nom	Indemnités de fonction en euros	Remboursement frais Km	Avantages en nature	Total indemnités annuelles brutes
COMPAIN Olivier	18 891,84 €			18 891,84 €

ÉTAT RÉCAPITULATIF 2025 DES INDEMNITÉS DES ÉLUS
LES EAUX DE BEAUFORT

Nom	Indemnités de fonction en euros	Remboursement frais Km	Avantages en nature	Total indemnités annuelles brutes
COMPAIN Olivier	5225,40 €			5225,40 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte de l'état annuel des indemnités versées aux élus locaux**

POUR COPIE CONFORME,

Le 1er Adjoint,

M. Daniel GARCON

La secrétaire de séance,

Mme Sandra MACE